



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 10 novembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 1.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.3) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET (à partir du 1.1.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (à partir du 6.2), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.1.2), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 3.10), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (à partir du 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.1), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 3.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.3), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.3) Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.3) Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 0.4) Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 0.4) Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME (suppléante de M. Bernard VOUGNON) Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 7.1) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 7.1) Marchaux : M. Patrick CORNE (à partir du 1.1.3) Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : Mme Corinne PETER (suppléante de Pierre CONTOZ) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.3) Nancray : Mme Annette GIRARDCLOS (suppléante de M. Vincent FIETIER) Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE) (à partir du 1.1.3 et jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER (jusqu'au 7.4) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.4) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Noiron : M. Bernard MADOUX Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugy : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Osselle-Routelle : M. Laurent LOLLIOU

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (jusqu'au 1.1.2), T. BIZE, C. COMTE-DELEUZE, Y.M. DAHOU, M. EL YASSA, M. LEMERCIER, T. MORTON (jusqu'au 3.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB (jusqu'au 1.1.2), S. RUTKOWSKI, D. PARIS, J.M. BOUSSET, M. LETHIER

Mandataires : A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.2), E. MAILLOT, P. GONON, D. DARD, N. BODIN, D. POISSENOT, M. LOYAT (jusqu'au 3.1), P. CURIE (jusqu'au 1.1.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. FELT, F. GILLET, F. GALLIOU, F. LOPEZ

Délibération n°2016/003412

Rapport n°3.5 - FRI2 - Soutien au projet de la société STEM CIS

FRI2 - Soutien au projet de la société STEM CIS

Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire
Incidence budgétaire : financement au titre de l'enveloppe Fonds Régional d'Innovation (FRI2) gérée par BPI France

Résumé :

Dans le cadre de la convention signée avec BPI France Franche-Comté et la Région Franche-Comté, le Fonds Régional d'Innovation 2 (FRI2) permet de financer les projets de Recherche-Développement (R&D) individuels ou collaboratifs portés par les entreprises et/ou les laboratoires de recherche.

A ce titre, le financement du projet porté par la société STEM CIS a déjà été affecté à Franche-Comté BPI France dans le cadre du FRI 2 et fait l'objet d'une affectation de crédits à hauteur de 80 000 € dont 30 000 € sous forme de subvention et 50 000 € sous forme d'avance remboursable.

I. Présentation de la société STEM CIS

La société STEM CIS a été créée en 2008 par Régis ROCHE et Frank FESTY à la Réunion. En 2014, les créateurs ouvrent un établissement secondaire à Besançon dirigé par Régis Roche afin de se rapprocher de ses sous-traitants franc-comtois tels que Alcis et Statice.

L'entreprise développe, produit et vend des kits médicaux en chirurgie plastique, esthétique et reconstructrice.

II. Présentation du projet MECADISTEM : MEChanical extraction of ADIpocyte STEM cells (extraction mécanique des cellules souches adipocytaires)

Les cellules souches extraites du tissu adipeux ont un énorme potentiel en médecine régénératrice humaine. La société STEM CIS a déjà montré, sur plusieurs modèles animaux, les capacités de ces cellules pour le traitement de pathologies liées à un problème de vascularisation.

Cependant aujourd'hui, l'extraction de ces cellules nécessite le recours à la collagénèse (coupure de fibres de collagène pour dissocier les cellules), qui pose de nombreux problèmes : réglementaires, technicité élevée, temps de manipulation très long et coût très élevé.

Le but du projet est de développer un kit « tout en un » à usage unique, sous forme de dispositif médical (DM), comportant tous les outils nécessaires pour extraire les cellules souches du tissu adipeux de façon simple et rapide, c'est-à-dire en moins de 30 minutes.

Ce dispositif médical pourrait permettre de traiter, grâce à l'action des cellules souches, des pathologies pour lesquelles il n'existe pas de réels traitements aujourd'hui : l'incontinence urinaire, les dysfonctionnements érectiles, les problèmes de vascularisation des membres inférieurs chez les patients diabétiques. Le projet inclut à la fois le développement technique et réglementaire du DM et les essais précliniques qui permettent de vérifier son efficacité dans les 3 pathologies citées.

III. Modalités

Durée du projet : 18 mois
Montant total du projet : 731 000 €

Le montant de l'aide de la CAGB proposé à STEM CIS est de 30 K€ en subvention et 50 K€ en avance remboursable.

Les financeurs du projet sont également BPI à hauteur de 80 K€ et la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 160 K€, sous forme d'avances remboursables.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € et d'une avance remboursable à hauteur de 50 000 € à l'égard de la société STEM CIS dans le cadre des crédits affectés à BPI France,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à ces deux aides.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 18 NOV. 2016



Contrôle de légalité